

CHARTRE D'OBJECTIFS DES MONTS D'OR

"c) Préserver , gérer et restaurer le patrimoine existant

L'inventaire des sites dégradés et la confrontation des enjeux patrimoniaux aux menaces et usages contradictoires permettront la mise en oeuvre de solutions adaptées :

- *conventions avec des usagers de l'espace (agriculteurs, associations, propriétaires privés...),*
- *acquisitions foncières par la collectivité (achat de parcelles et mise à disposition des agriculteurs ou des associations...),*
- *utilisation de mesures réglementaires de classement (POS, arrêté de biotope, site inscrit...),*
- *restauration des sites dégradés (Giverdy à St-Didier au Mont d'Or, Gorges de l'Enfer à St-Germain au Mont D'Or, pelouse à orchidées et pied de la carrière de Couzon au Mont d'Or et Albigny sur Saône, Mont Thou, par exemple...)."*